



Strasbourg, le 12 janvier 2011

CAHVIO (2010) 21 rev bis

**COMITÉ AD HOC POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE
LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE
(CAHVIO)**

RAPPORT DE LA 7^e RÉUNION

**Strasbourg
8 - 10 novembre 2010**

Document établi par
Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La septième réunion du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) est ouverte par Mme Dubravka Šimonović et M. Eric Ruelle, en leur qualité de co-présidents.

2. M. Jan Kleijssen, Directeur des activités normatives de la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, prononce un discours d'ouverture devant le Comité. Il souhaite la bienvenue aux délégués, aux experts scientifiques et aux observateurs, notamment à ceux qui assistent pour la première fois à une réunion du Comité, comme c'est le cas pour les Etats-Unis (voir la liste des participants telle qu'elle figure à l'annexe II), et invite le Comité à commencer la lecture finale du projet de convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. M. Kleijssen informe que, bien que le mandat confié au CAHVIO par le Comité des Ministres à sa 1062^{ème} réunion appelle à la mise en place d'un mécanisme fort et indépendant et que la version actuelle du projet de convention prévoit un mécanisme lourd en termes de financement et de personnel, il n'est pas sûr toutefois que le Comité des Ministres sera en mesure de s'accorder sur cela, en raison des problèmes budgétaires actuels.

3. Les co-présidents rappellent aux délégations que le mandat et le rapport intérimaire manifestent l'appui du Comité des Ministres à un mécanisme de suivi fort et indépendant. Depuis l'adoption du rapport intérimaire, le CAHVIO n'a reçu aucune indication de la part du Comité des Ministres allant dans le sens contraire. Compte tenu des difficultés financières auxquelles le Conseil de l'Europe doit faire face pour le financement des mécanismes de suivi, les co-présidents proposent néanmoins d'intégrer dans le rapport de réunion une solution alternative basée sur un mécanisme de suivi plus souple. La proposition de remplacement établie par le Secrétariat est libellée comme suit :

« Chapitre X – Mécanisme de suivi

Article 55 – Mécanisme de suivi

1. Le Comité des Parties suit la mise en œuvre de la présente Convention par les Parties. Le Comité des Parties est composé des représentants des Parties à la Convention.

2. Dans l'exercice du suivi de la mise en œuvre de la Convention, le Comité des Parties est assisté par un comité de suivi dont les membres sont reconnus pour leur compétence en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

3. La composition et le règlement de ce comité de suivi sont établis par le Comité des Parties dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de la présente Convention. »

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il est reproduit à l'annexe I.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS TRANSMISES PAR LES CO-PRÉSIDENTS

5. Les co-présidents informent le Comité que la réunion a pour but de finaliser le texte du projet de convention. Ils expliquent que le Secrétariat a compilé les réserves et les propositions écrites de modifications émises par les délégations dans un document d'une centaine de pages (CAHVIO(2010)19) qui a été mis à la disposition de toutes les délégations en amont de la réunion et servira de base aux discussions. Compte tenu du temps limité, les co-présidents conseillent vivement aux délégations de se concentrer uniquement sur les changements essentiels et non de revenir sur les points qui ont déjà été examinés, débattus et réglés. Les co-présidents expliquent ensuite que dans les cas où les dispositions n'obtiendront pas l'aval de toutes les délégations, le Comité procédera à un vote indicatif pour connaître la position des délégations. Les co-présidents admettent que si cette solution n'est pas la meilleure pour dégager un consensus total sur l'ensemble des dispositions du projet de convention, c'est en revanche le seul moyen de progresser suffisamment pour permettre au Comité de finaliser autant de dispositions que possible d'ici la fin de la réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE SECRÉTARIAT

6. M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du Comité, communique à ce dernier des informations concrètes supplémentaires concernant la réunion.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POURSUITE DE L'EXAMEN DU DOCUMENT « PROJET DE CONVENTION SUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE » (CAHVIO (2010)17 REV)

7. Le Comité procède à la lecture finale, article par article, du projet de convention.

8. S'agissant du Préambule, il est décidé de raccourcir le texte et de transférer plusieurs points de détail dans le rapport explicatif. Il est aussi convenu d'inclure dans une note de bas de page les propositions d'ajout des délégations tchèque et allemande qui seront examinées à la prochaine réunion.

9. Le Comité procède ensuite à l'examen du Chapitre I « Objet, définitions, égalité et non-discrimination, obligations générales ». Les quatre premiers articles sont examinés simultanément en raison de leur rapport avec le champ d'application de la convention. Au cours de la discussion consacrée à l'article 1 bis sur le champ d'application, les délégations se penchent sur la variante de libellé qui a été préparée par le Service du conseil juridique et Bureau des Traités du Conseil de l'Europe et soumise préalablement aux délégations en plus de tous les autres commentaires. La proposition ne reçoit pas l'appui du Comité, qui soutient sans conteste la version du projet de texte de la convention. Quelques délégations proposent par ailleurs de supprimer la disposition sur l'application de la convention en temps de paix ou en situations de conflits armés. Le Comité décide néanmoins de laisser le texte tel quel. La délégation du Royaume-Uni exprime une réserve sur le paragraphe 3. de l'article 1 bis, et la délégation de la Fédération de Russie, sur l'ensemble de cet article. L'article sur l'objet de la convention (article 1) est reformulé en partie pour permettre une meilleure lecture du texte. Pour ce qui est de l'article sur les définitions (article 2), il est décidé de réintroduire les définitions de la « violence fondée sur le genre » et de « femmes », et d'inclure la violence de nature économique dans la définition de la violence domestique. La délégation danoise émet une réserve sur la référence à la violence psychologique aux alinéas a. et b. de l'article 2, et la

délégation lituanienne, sur la référence aux « partenaires conformément au droit interne » à l'alinéa b. Une réserve est également formulée par la délégation de la Fédération de Russie sur l'alinéa b. et c. de cet article. La délégation du Royaume-Uni exprime une réserve générale sur l'article 2. Au sujet de l'article 3 sur les droits fondamentaux, l'égalité et la non-discrimination, la délégation lituanienne exprime une réserve sur le paragraphe 4 et la délégation danoise, sur la référence du paragraphe 3 au « statut marital ». Les autres articles du chapitre I font l'unanimité et sont adoptés.

10. Au cours de la discussion consacrée aux chapitres II, III et IV sur « Politiques intégrées », « Prévention » et « Services de protection et de soutien », les délégations n'émettent aucune objection majeure. Outre quelques changements de terminologie et la décision d'explicitier le contenu de certains articles dans le rapport explicatif, tous les articles reçoivent l'aval des délégations et sont adoptés. La délégation du Royaume-Uni exprime toutefois des réserves sur les articles 10 (2) et 13. S'agissant de l'article 11 sur la formation des professionnels, le Comité choisit de retenir une combinaison d'éléments tirés des deux variantes pour le projet de convention, à la suite de quoi, le Secrétariat prépare une nouvelle proposition. Il est également demandé au Secrétariat de reformuler l'article 19 bis sur la dénonciation par les professionnels. Ces deux articles seront réexaminés à la prochaine réunion.

11. Les co-présidents décident ensuite de baser l'ordre de l'étude des articles sur les catégories (« accepté, quasiment accepté et importants désaccords ») proposées par la Finlande au nom de nombreuses autres délégations. Il est convenu de commencer par des discussions sur les dispositions qui posent de difficultés sur le fond. Le Comité procède ensuite à l'examen du chapitre X sur le mécanisme de suivi (voir également les paragraphes 2 et 3 du présent rapport). Les dispositions sur la procédure (article 57) font l'objet d'une reformulation et d'ajouts selon les propositions des délégations de l'Allemagne et des Pays-Bas. Toutes les délégations s'accordent sur l'ajout de dispositions dans le texte de la convention, par exemple, l'obligation du groupe d'experts indépendants de tenir dûment compte du travail de recherche et de collecte de données en cours dans les Etats Parties. Pour répondre aux questions que suscitent les difficultés budgétaires liées aux mécanismes de suivi, les délégations décident de modifier la disposition concernant les visites sur le territoire des Parties concernées en établissant le principe que ces visites ne doivent être effectuées que dans des cas exceptionnels. L'article sur la procédure d'enquête (article 57 bis) est donc raccourci et incorporé dans l'article 57. Une fois encore, les délégations demandent que le contenu de certains articles soit explicité dans le rapport explicatif, notamment les types de questionnaires à élaborer par le groupe d'experts indépendants ou ce qui fait que les informations transmises par les Parties sont insuffisantes. Comme suite à ces modifications, le chapitre sur le suivi est finalisé et reçoit l'approbation de toutes les délégations, à l'exception de la délégation de l'Azerbaïdjan, qui exprime une réserve sur les paragraphes 12 bis, 12 ter et 12 quater de l'article 57.

12. Le Comité passe ensuite à l'examen des articles qui posent des difficultés dans la Section 2 sur le droit pénal. S'agissant de l'article 25 sur le « stalking », les délégations se disent préoccupées quant à la formulation trop générale de cet article et émettent des objections en particulier sur le terme « surveiller ». Le Comité décide que l'article doit se concentrer sur le comportement le plus grave et que le rapport explicatif doit comprendre une explication de ce qui constitue « un comportement menaçant ». Les délégations danoise et slovène expriment une réserve sur cet article. Au sujet de la disposition sur les crimes commis au nom de « l'honneur » (article 30 bis), plusieurs modifications sont apportées au cours de la réunion. La majorité des délégations est favorable à la proposition soumise par la délégation française à la 6e réunion du CAHVIO, qui sert de base à la reformulation de l'article. Les délégations décident en particulier de remplacer le titre de l'article par « Justifications inacceptables de

crimes ». Au cours de la discussion consacrée à la disposition sur la compétence, il est décidé de supprimer l'article 30 bis des listes d'articles couverts par cette disposition puisque cela ne constitue plus une infraction pénale. En outre, l'article 29 se limite au fait de forcer un adulte ou un enfant à contracter un mariage (paragraphe 1). La délégation du Royaume-Uni exprime une réserve sur l'article 33 (1 ter), et la délégation suédoise, sur une référence à l'article 27 dans cet article. La délégation danoise exprime quant à elle une réserve sur le paragraphe 2 de cet article. La délégation danoise émet une réserve sur l'article sur les circonstances aggravantes (article 35). Enfin, la délégation estonienne exprime une réserve sur l'alinéa a. et l'alinéa e. de l'article 35. Le Comité n'est pas parvenu à un consensus sur l'emploi soit de « partenaire conformément au droit interne » soit de « partenaire conformément au droit national » dans tout le texte de la convention. Les co-présidents notent que ce point devra être réglé à la prochaine réunion. Une réserve est formulée par la délégation lituanienne sur la totalité des articles faisant référence aux partenaires conformément au droit interne/national. Hormis les réserves citées précédemment et plusieurs points qui seront réexaminés, tous les articles reçoivent l'aval des délégations et sont adoptés.

13. Pour préparer le terrain aux discussions sur la disposition (article 55, paragraphe 6) et l'annexe relative aux privilèges et aux immunités lors des visites dans les pays, Mme Elise Cornu, du Service du conseil juridique et Bureau des Traités de la Direction Conseil juridique et droit international public, informe le Comité sur la nécessité d'inclure cette disposition et l'annexe dans le texte même de la convention. Mme Cornu explique que cette modification entend permettre à tous les membres de délégations qui effectuent des visites dans les pays concernés d'être sur un pied d'égalité et de bénéficier de privilèges et immunités identiques. L'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe est ouvert uniquement aux Etats membres, contrairement à la future convention, qui sera ouverte également aux Etats non membres. Dans le cadre d'autres conventions du Conseil de l'Europe prévoyant des visites dans les pays, le Comité des Ministres demande généralement qu'un accord bilatéral soit signé par des Etats non membres, ce qui donne lieu à un processus très long pouvant retarder l'adhésion de ces derniers auxdites conventions. Mme Cornu explique que, pour cette raison et par mesure de précaution pour l'avenir, la disposition et l'annexe doivent figurer directement dans le corps de la convention si l'on veut éviter de lourdes procédures pour la négociation d'accords bilatéraux avec des Etats non membres.

14. A l'issue de cette présentation, le Comité se lance dans une discussion sur la nécessité d'inclure l'annexe dans le corps de la convention. Il est décidé qu'il ne revient pas au CAHVIO de se prononcer sur le sujet et que la décision devra être prise à une étape ultérieure par le Comité des Ministres. Le texte de l'annexe sera inclus entre crochets dans la version finale de la convention.

15. Le Comité procède ensuite à l'examen des articles 40 ter, 41, 43 et 46. Les délégations sont divisées quant au maintien de la disposition sur l'interdiction des armes à feu. Certaines délégations estiment que l'obligation contenue dans l'article 40 ter est couverte par la disposition sur l'appréciation des risques et la gestion des risques. Les co-présidents chargent le Secrétariat d'établir une nouvelle proposition à soumettre aux délégations avant la prochaine réunion. S'agissant de la disposition de l'article 41 sur les enquêtes et preuves, qui obtient l'aval des délégations, la délégation autrichienne émet une réserve sur l'ensemble de l'article. A la suite de diverses modifications, l'article sur les mesures de protection (article 43) obtient l'aval des délégations, exception faite des réserves des délégations estonienne et danoise sur l'alinéa b., de la réserve de la délégation suédoise sur l'alinéa f et de celle de la délégation danoise sur l'alinéa i. L'article 46 sur le délai de prescription suscite l'inquiétude des délégations quant à la liste des articles à inclure dans la disposition. A l'issue de votes indicatifs, le Comité décide de laisser le texte tel quel. La délégation tchèque exprime une

réserve sur la liste d'articles figurant dans la disposition, et la délégation danoise, sur l'inclusion de l'article 30 ter dans ladite liste.

16. Au cours de la discussion sur la partie restante de la Section 2 sur le droit pénal (articles 24, 26-30, 30 ter-34 et 36 bis) et après plusieurs modifications, tous les articles obtiennent l'aval des délégations et sont finalisés. Certaines délégations expriment toutefois une réserve sur des paragraphes spécifiques ou des points de terminologie. Les délégations des Etats membres suivants émettent des réserves : Danemark (articles 24, 27 (1 ter) et 32), Royaume-Uni (articles 24, 26 et 28), Ukraine (article 29), Géorgie (article 28) et Irlande (article 33 (2)). S'agissant de la disposition sur l'aide ou la complicité et la tentative, les délégations décident d'inclure les articles 24 et 25 dans la liste des infractions pénales. En outre, l'article 29 se limite au fait de forcer un adulte ou un enfant à contracter un mariage (paragraphe 1) et l'article 30, d'exciser, d'infibuler ou d'infliger toute autre mutilation (alinéa a.). L'article 30 bis est aussi supprimé de la liste, car il n'érige plus en infraction pénale les crimes commis au nom de « l'honneur ».

17. Les représentants de l'Union européenne s'interrogent sur comment prévoir la participation de l'Union européenne à la mise en oeuvre de la convention. Cette question concerne en particulier les clauses finales du document et le mécanisme de suivi. Ils expliquent que les dispositions de la convention devraient tenir compte des faits nouveaux éventuels dans les discussions en cours concernant le rôle de l'Union européenne dans les processus décisionnels. Les co-présidents expliquent que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne considèrent cette question clé sous l'angle transversal afin de l'intégrer dans d'autres conventions du Conseil de l'Europe. Il est décidé que ce n'est pas au CAHVIO de prendre une décision sur cette question d'ordre général. Il est néanmoins convenu que la Convention sera mise en conformité sur la base des décisions éventuelles du Comité des Ministres et si celles-ci ont une incidence sur cette convention en particulier.

18. Le Comité clôt la discussion par l'examen des articles 47 et 48 sur le statut de résident et sur les demandes d'asile fondées sur le genre. L'article 47 subit des changements de nature terminologique et des modifications, notamment l'ajout de la condition que les permis de résidence soient octroyés aux victimes dans des situations particulièrement difficiles et l'adoption de la disposition sur les situations dans lesquelles les permis peuvent être accordés (paragraphe 2 bis). Les délégations de l'Irlande, du Danemark et du Royaume-Uni émettent des réserves sur l'article 47 (1). Une réserve est exprimée par la délégation du Royaume-Uni sur l'article 47 (4). S'agissant de la disposition sur les demandes d'asile fondées sur le genre, le Comité ne parvient pas à un consensus total sur le contenu de l'article. La majorité des délégations sont favorables à la proposition de la délégation des Pays-Bas. Les co-présidents demandent à cette dernière de soumettre une explication détaillée de sa proposition. Le Comité ne finalise pas le contenu de l'article 48 ; les délégations géorgienne et danoise formulent cependant une réserve sur cet article. Le Comité ne lance pas de discussion sur l'article 48 bis, la délégation danoise émet tout de même une réserve sur ses dispositions. Enfin, la délégation de la Fédération de Russie exprime une réserve sur l'ensemble du chapitre sur la migration.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANNING DES TRAVAUX FUTURS DU COMITÉ

19. Le dernier jour de la réunion, M. Jan Kleijssen attire l'attention sur le mandat en cours du CAHVIO, qui expire au 31 décembre 2010. Il informe les délégations que le Secrétaire Général a demandé au CAHVIO d'achever ses travaux dans les délais indiqués dans son mandat. M. Kleijssen propose de tenir la prochaine réunion en décembre. Bon nombre de délégations se disent particulièrement préoccupées par ce délai très court et insistent sur le fait que cela pourrait sérieusement nuire à leur capacité à signer la Convention. Les délégations

soulignent notamment qu'il peut s'avérer extrêmement difficile de finaliser les consultations au niveau national en raison de la condition de négociations interinstitutionnelles.

20. Compte tenu des informations transmises par M. Kleijssen et du fait que quelques dispositions doivent encore être finalisées, le Comité décide de poursuivre la lecture finale des articles restants à sa prochaine réunion (en décembre). Les co-présidents soulignent toutefois que la réunion sera consacrée en grande partie à l'adoption du rapport explicatif. Au vu de ce qui a été étudié à la 7^e réunion, le Secrétariat explique qu'il établira un texte révisé « propre » du projet de convention, laissant seulement apparaître les nouvelles modifications retenues en suivi des modifications, et qu'il modifiera le projet de rapport explicatif de sorte à refléter les propositions émises par les délégations et à mettre le texte en harmonie avec les articles finalisés. Le projet de convention révisé sera transmis au début de la semaine suivant la réunion, et le texte révisé du rapport explicatif, peu après. Le Secrétariat invite en outre les délégations à faire des propositions concrètes de libellés et de paragraphes supplémentaires à inclure dans le projet de texte du rapport explicatif.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

21. La prochaine réunion du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) se tiendra du 13 au 17 décembre 2010.

ANNEXE I : ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Informations transmises par les co-Présidents
4. Informations transmises par le Secrétariat
5. Examen du document « Projet de Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique »
6. Planning des travaux futurs du Comité
7. Questions diverses
8. Date de la prochaine réunion du Comité

ANNEXE II: LISTE DES PARTICIPANTS**MEMBER STATES / ETATS MEMBRES****ALBANIA / ALBANIE**

Ms Etleva SHESHI

Responsible for Sector for Gender Equality and Domestic Violence, Ministry of Labour, Social Affairs and Equal Opportunities, MOLSAEO

ANDORRA / ANDORRE

Mme Laura LOPEZ AMBATILE

Avocate, Ministère de la Santé, des Affaires sociales et de la Famille

Mme Caterina ALEIX LARTIQUE

Assistante Sociale, Ministère de la Santé, Affaires Sociales et Travail, Equipe d'Intervention auprès des femmes maltraités

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Nelli DURYAN

Deputy Head of the 3rd Division of the Criminal Investigation Police, Police Colonel
Main Department for Criminal Investigation of Police of Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Rosa LOGAR

Apologised/Excusée

Director Domestic Abuse, Vienna Intervention Centre against violence in the family

Ms Elisabeth TAEUBL

Judge, Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Ismayil ASADOV

Head of Division, International Humanitarian Law and Human Rights, Department of International Law and Treaties, Ministry of Foreign Affairs of Azerbaijan.

Ms Sabina GAHRAMANOVA

Chief Expert on the Rights of Women and Gender Equality at the Office of the Commissioner for Human Rights of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

M. Freddy GAZAN

Conseiller Général adjoint à la politique criminelle, Ministère de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Samra FILIPOVIC-HADZIABDIC

Director of the Gender Equality Agency, Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE

Ms Irena BORISOVA

Head of Department "International cooperation and legal assistance in criminal matters" , Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Ms Dubravka ŠIMONVIČ

Co-Chair/ Co-présidente

Head of Department for International Organizations and Human Rights,
Ministry of Foreign Affairs and European Integration of the Republic of Croatia

Ms Ksenija TURKOVIC

Faculty of Law, University of Zagreb

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eleni LOIZIDOU

Attorney, Senior Legal Counsel at the Attorney General's Office

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Michal NESPOR

Legal expert, International Law Department, Ministry of the Interior

Ms Helena LISUCHOVA

Legal Expert, Department for International Organizations and International Cooperation, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Ms Brit Gotthard JENSEN

Head of Section, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Kristiina LUHT

Chief Specialist, Gender Equality Department, Ministry of Social Affairs

Ms Tuuli PLOOM

Adviser, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Helena EWALDS

Development Manager, The National Institute for Health and Welfare (THL)

Ms Marjatta HIEKKA

Legal Counsellor, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs

Ms Kirsi PULKKINEN

Legal Adviser, Law Drafting Department, Ministry of Justice

FRANCE

M. Stéphane DUPRAZ

Magistrat au Ministère de la Justice, Direction des Affaires criminelles et des Grâces, Mission de négociation et de transposition des normes pénales internationales

Mme Fanny BENEDETTI

Chargée de Mission, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction des Nations Unies et des Organisations Internationales, Sous-Direction des Droits de l'Homme et des Affaires humanitaires et sociales,

M. Eric RUELLE

Premier Vice-président

Tribunal de Grande instance de Meaux

Co-Chair/ Co-président**GEORGIA / GÉORGIE**

Mr Zurab MTCHEDLISHVILI

Assistant to the Deputy Chair of the Parliament of Georgia, Coordinator Gender Equality Advisory Council under the chair of the Parliament of Georgia

Ms Lali PAPIASHVILI

Chair of the State Inter-Agency Coordination Council on Domestic Violence, Member of the Constitutional Court of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Nicole ZÜNDORF-HINTE

Adviser, Federal Ministry for Family Affairs, senior citizens, women and youth

Dr. Heino KIRCHNER

Legal Adviser, II A 2 - Criminal Law - Special Part, Federal Ministry of Justice

GREECE / GRÈCE

Ms Theodora KATSIVARDAKOU

Head of the Directorate of Labour Relations and Social Policy, General Secretariat for Gender Equality, Ministry of Justice

Ms Evangelia KAKLEIDAKI

HUNGARY / HONGRIE

Ms Orsolya MAKÁR

Counsellor, Ministry of National Resources, Department for Equal Opportunities

ICELAND / ISLANDE

Apologised/ Excusé

IRELAND / IRLANDE

Mr Anthony FLYNN

Assistant Principal, Cosc - The National Office for the Prevention of Domestic, Sexual and Gender-based Violence, Department of Justice, Equality and Law Reform,

Ms Tara STOREY

Cosc - The National Office for the Prevention of Domestic, Sexual and Gender-based Violence
Department of Justice, Equality & Law Reform,

ITALY / ITALIE

Mme Maria Gabriella COLOMBI

PCM - Presidency of the Council of Ministers – Department for Equal Opportunities
Head of Social Affairs Service

Mme Sabrina PECORIELLO

Expert, Presidency of the Council of Ministers – Department for Equal Opportunities

Ms Alessandra BARBERI

Coordinator actions against gender violence and stalking Department for Equal Opportunities

LATVIA / LETTONIE

Ms Līga ĀBOLIŅA

Deputy director of the Child and Family Policy Department, Ministry of Welfare

LIECHTENSTEIN

M. Patrick RITTER

Représentant Permanent Adjoint, Mission Permanente de la Principauté du Liechtenstein auprès des Nations Unies (ONU) à Genève

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Vanda JURSENIENE

Head of Gender Equality Division, Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

Apologised/Excusé

MALTA / MALTE

Ms Marceline NAUDI

Ministry of Education, Employment and Family

MOLDOVA

Ms Lilia PASCAL

Head of Division for Gender Equality and Prevention of Violence Policies, Ministry of Labour, Social Protection and Family

Mr Eugen RUSU

Deputy General Prosecutor
Office of Prosecutor General of Moldova

Ms Tatiana FOMINA
Manager of Analytical and Juridical Department, International Center for Women Rights Protection
and Promotion Center "La Strada"

MONACO

Apologised/ Excusé

MONTENEGRO

Apologised/ Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Marnix ALINK
Legal Adviser

Mr Joël van ANDEL
Advisor in International Relations, Ministry of Justice

Ms Ingrid HORST
National Project Leader on Domestic Violence, Ministry of Justice, Judicial Youth Policy Department

NORWAY / NORVÈGE

Ms Hilde Marit KNOTTEN
Senior Adviser, Department of Family Affairs and Equality, Ministry of Children, Equality and Social
Inclusion

Ms Astrid BERGMÅL
Adviser, Ministry of Children, Equality and Social Inclusion

Ms Torunn SALOMONSEN
Adviser, Ministry of Justice, Legislation Department, N - OSLO

POLAND / POLOGNE

Ms Monika KSIENIEWICZ
Senior Specialist, Gender Equality Unit, Ministry of Labour and Social Policy,

Ms Agata ROGALSKA-PIECHOTA
Expert, Office of the Plenipotentiary for the Proceedings before the International Organs of the
Protection of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL

Mr Nuno GRADIM
Senior Officer of the Commission for Citizenship and Gender Equality – Secretary of State for Equality

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Aura Manuela COLANG
Adviser, Child Protection Directorate-General, Ministry of Labour, Family and Social Protection

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ms Elena RODIONOVA
Senior inspector of the Department for Security of Public Order of the Ministry of Interior of the Russian
Federation

Ms Ekaterina SYVOROTKINA
Attache of the Department of Humanitarian Cooperation and Human Rights, Ministry of Foreign Affairs,

SAN MARINO / SAINT- MARIN

Mme Sylvie BOLLINI
Gender Issues Specialist, Ministry of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Ms Gordana GASMI
Law Professor, Singidunum University

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Branislav KADLEČIK
General State Counsellor, Directorate for International and European Law, Ministry of Justice,

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Sara SLANA
Senior Adviser, Office of the Government of the Republic of Slovenia for Equal Opportunities

SPAIN / ESPAGNE

Ms Cecilia PAYNO DE ORIVE
Deputy, Office for International Relations, Ministry of Equality

Mr Íñigo ORTIZ DE URBINA GIMENO
Asesor del Gabinete del Ministro, Ministerio de Justicia

SWEDEN / SUÈDE

Mr Göran NILSSON
Deputy Director, Division for Criminal Law, Ministry of Justice

Ms Magdalena WIKSTRAND DANELIUS
Legal Adviser, Division for Criminal Law, Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT
Juriste en droit pénal international, Département Fédéral de Justice et Police, Office Fédéral de la Justice,
Unité droit pénal international

Mme Sophie HEEGAARD-SCHROETER
Juriste, Département fédéral des affaires étrangères, Direction du droit international public
Section des droits de l'Homme et du droit international

Mme Karine LEMPEN
Juriste au Service Juridique et International, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes,

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”

Ms Tanja KIKEREKOVA
Head, Human Rights Department, Ministry of Justice

TURKEY / TURQUIE

Apologised/Excusé

UKRAINE

Ms Lyudmyla RUDA
Deputy Head, Department of International Private Law and International Legal Assistance, Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Jan SALIH
Senior Policy Adviser, Family Law and Justice Division, Access to Justice Policy, Ministry of Justice,

Ms Samantha DARBY
Inter-Personal Violence Team, Violent Crime Unit

* * * *

**STEERING COMMITTEE FOR EQUALITY BETWEEN WOMEN AND MEN/
COMITE DIRECTEUR POUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (CDEG)**

Ms Ifigénie KATSARIDOU
Relations internationales, Secrétariat Général de l'Egalité

Ms Käthlin SANDER
Adviser, Gender Equality Department, Ministry of Social Affairs

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

Mr Branislav BOHÁČIK
District Prosecutor's Office Bratislava

**STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS /
COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)**

Ms Inga REINE
Government Agent, Representative of the Government of Latvia before International Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION /
COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)**

Mme Nicole COCHET Apologised/Excusée
Magistrat, Chargée de Mission près du Directeur des Affaires Civiles et du Sceau (DACS)

**EUROPEAN COMMITTEE ON MIGRATION /
COMITE EUROPEEN SUR LES MIGRATIONS (CDMG)**

Ms Kateryna LEVCHENKO
Adviser on Human Rights, Minister of Internal Affairs

**GOVERNMENTAL COMMITTEE ON THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER /
COMITE GOUVERNEMENTAL SUR LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE (ESC)**

Mme Jacqueline MARECHAL
Première Vice-Présidente du Comité gouvernemental, Chargée de mission, Délégation aux affaires européennes et internationales

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Mr José MENDES BOTA
Chairperson of the PACE Committee on Equal Opportunities for Women and Men

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Sandra BARNES
Chair of the Committee on Social Cohesion of the Congress of Local and Regional Authorities

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS/
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised/Excusée

**CONFERENCE OF INGOs ENJOYING PARTICIPATORY STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE
/CONFERENCE DES OING DOTEES DU STATUT PARTICIPATIF AUPRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

Ms Karin NORDMEYER
Representative of the Conference of NGOs of the Council of Europe, Chair of the Gender Equality
Group

* * * * *

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Mr Ekmel CIZMECIOGLU
Policy Officer, Financial support unit for Fundamental rights and Citizenship

Ms Renatas MAZEIKA
Head of Unit for Fundamental rights and citizenship
DG Justice Freedom and Security / Unit Fundamental Rights

Ms Eglantine CUJO
Legal Services

* * * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE
Mme Christine De SAINT-CHAMAS

Mgr Sladan COSIC
Observateur Permanent Adjoint, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ms Susan B. CARBON
Director, Office on Violence Against Women, Department of Justice

Ms Nadine NEUFVILLE
Associate Director, Office on Violence Against Women at the Department of Justice

Ms Anna MARTINEZ
Senior Policy Adviser, Office on Violence Against Women at the Department of Justice

CANADA

JAPAN / JAPON

MEXICO / MEXIQUE
Mr Salvador TINAJERO
Advisor

**INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT FUND FOR WOMEN /
LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (UNIFEM)**

Ms Raluca Maria POPA
Project Manager, Ending Violence against Women

**UNITED NATIONS DIVISION FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN /
DIVISION DES NATIONS UNIES POUR L'AVANCEMENT DE LA FEMME (DAW)**

**UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND /
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)**

**OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS (UNHCHR) /
BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME
(HCUUDH)**

**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) /
HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCNUR)**

Ms Fadela NOVAK-IRONS
Sr Policy Officer, UNHCR Bureau for Europe

Mr Olivier Guillaume BEER
Representative, UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

Ms Jamila SEFTAOU
Senior Adviser on Gender Issues, Office of the Secretary General, Gender Section

INTERPOL

EUROPOL

**COMMONWEALTH OF INDEPENDANT STATES (CIS) / COMMUNAUTE DES ETATS
INDEPENDANTS (CEI)**

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS
INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES**

EUROPEAN WOMEN'S LOBBY / LOBBY EUROPEEN DES FEMMES

Ms Colette DE TROY
Director, European Policy Action Centre on Violence against Women (EPACVAW), European Women's
Lobby

Ms Marie-José JONCZY
Board member of the European Women's Lobby (EWL), Vice-President of the University Women of
Europe

AMNESTY INTERNATIONAL

Ms Lisa GORMLEY
Legal Adviser on International Law and Women's Rights, Amnesty International

WOMEN AGAINST VIOLENCE EUROPE (WAVE)

Ms Hilary FISHER
Director, Dying Matters Coalition

**INTERNATIONAL LESBIAN, GAY, BISEXUAL, TRANS AND INTERSEX ASSOCIATION (ILGA) –
ILGA Europe**

Mr Nigel WARNER
ILGA-Europe Council of Europe Adviser

EUROPEAN GROUP OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS

Ms Heike RABE
Human Rights Policies Germany/Europe, Project Coordinator / Project "Contemporary Forced Labour"
German Institute for Human Rights

EUROPEAN INSTITUTE FOR GENDER EQUALITY (EIGE)

Apologised/Excusé

* * * *

SCIENTIFIC EXPERTS

Ms Renée RÖMKENS

Full Professor of Victimology/Interpersonal Violence, INTERVICT International Victimology Institute,
Tilburg University, Faculty of Law M 923

Ms Christine CHINKIN

Professor of International Law, Department of Law, Centre for the Study of Human Rights,
The London School of Economics and Political Studies

* * * * *

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs /
Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques**

Mr Jan KLEIJSEN	Director of Standard-Setting / Directeur des activités normatives
Mr Jörg POLAKIEWICZ	Head of the Law Reform Department / Chef du Service des réformes législatives
Mr Giovanni PALMIERI	Head of Gender Equality Division / Chef du Service pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Mr Carlo CHIAROMONTE	<i>Secretary to the Ad Hoc Committee to Combat Violence against Women and Domestic Violence (CAHVIO) / Secrétaire du Comité ad hoc pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</i> Head of the Criminal Law Division / Chef de la division du droit pénal
Ms Johanna NELLES	<i>Co-Secretary to the Ad Hoc Committee to Combat Violence against Women and Domestic Violence (CAHVIO) / Co-Secrétaire du Comité ad hoc pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</i> Gender Equality Division / Division pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Ms Paula KROL	Gender Equality Division / Division pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Ms Muriel GRIMMEISSEN	Co-Secretary of the Committee on Social Cohesion of the Congress of local and regional authorities/ Co-Secrétaire de la Commission de la Cohésion sociale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Ms Lucy ANCELIN	Principal Assistant / Assistante principale Criminal Law Division / Division du droit pénal
Ms Marjaliisa JAASKELAINEN	Assistant / Assistant Criminal Law Division / Division du droit pénal

* * * * *

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Sally BAILEY-RAVET
Ms Cynera JAFFREY
Mr Robert SZYMANSKI
Ms Sylvie BOUX-STINTZY
Ms Chloé CHENETIER